

ABONNEMENT.

30 fr.
16
9
35 fr.
18
10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

20
30
75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAYAS-LAPITE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Novembre 1876.

Chronique générale.

D'après l'impression formulée par un grand nombre de députés, la validation de l'élection de M. de Mun est aujourd'hui certaine, car dans le nombre des protestations envoyées contre l'élection de Pontivy on a remarqué plusieurs lettres signées de pseudonymes dont on n'a pu retrouver les auteurs, ainsi que des déclarations qui ne sont dictées que par un sentiment de malveillance qui ne peut échapper aux membres de la sous-commission chargée du rapport.

Le retour de M. Thiers à Paris est vivement désiré par des membres influents de la Chambre qui tiennent à avoir l'opinion de l'ancien président, si compétent dans les questions budgétaires qui vont se traiter. M. Thiers a fait annoncer qu'il assisterait cette semaine aux débats de la Chambre des députés.

Des mesures disciplinaires vont être proposées à la Chambre contre les députés absents à partir de la semaine prochaine. Cette mesure est réclamée d'urgence par différentes fractions de la Chambre.

On annonce parmi les députés des gauches que le ministre de l'intérieur va être personnellement interpellé sur différents fonctionnaires contre lesquels des députés rapportent de leurs départements des dossiers qui seraient de nature à modifier la situation de plusieurs préfets et sous-préfets. On cite une vingtaine de ces fonctionnaires qui vont être particulièrement l'objet des plaintes de différents députés.

M. le ministre de l'intérieur va adresser à tous les préfets une circulaire relative à la stricte application de la législation sur les cimetières.

M. Challemel-Lacour vient d'être invité par des « citoyens de Marseille » à donner sa démission de sénateur. Ces citoyens trouvent sa dernière lettre aux électeurs trop calme et surtout pas assez républicaine.

Dès samedi soir, des dépêches télégraphiques ont été envoyées de Versailles en Suisse et en Belgique pour annoncer à différents individus compromis dans les affaires de la Commune, le résultat du vote de la Chambre sur la proposition Gauguier.

D'actives négociations ont lieu depuis quelques jours seulement entre divers groupes sénatoriaux pour les élections aux deux sièges inamovibles. Tout semble indiquer que

les modérés réunissent le suffrage nécessaire pour faire élire leurs candidats.

Nous lisons dans le Nord :

« On se demande ce que la Turquie a pu gagner à la campagne diplomatique et militaire qui lui a valu l'ultimatum russe. Les forteresses qu'elle a conquises en Serbie ne lui resteront pas, et si les hostilités devaient reprendre, elle trouverait sans doute en face d'elle, sur le théâtre de la guerre, des forces qui enlèveraient toute utilité aux avantages militaires qu'elle vient de remporter au prix d'une si grande effusion de sang et d'un échec diplomatique. »

Nouvelle preuve des desseins pacifiques de la Russie !

Certains journaux de Londres approuvent avec assez de froideur les déclarations pacifiques du duc Decazes.

On affirme que le prince Gortschakoff a exprimé publiquement la satisfaction que lui causait l'attitude de la France dans la question d'Orient.

Le Daily Telegraph affirme que la France et la Turquie seront admises non-seulement pour parler préliminaires, mais encore à la conférence officielle chargée de résoudre d'une façon stable le problème oriental.

Le Times croit qu'il se faut méfier et redouter les surprises de la politique russe.

La Pall Mall Gazette croit que la conférence déplacera la question d'Orient, mais ne la résoudra nullement.

LES PETITS ACROBATES.

La loi de 1874, vous le savez, punit les entrepreneurs qui font travailler, — tel est le mot consacré, — comme acrobates les enfants âgés de moins de seize ans : elle punit aussi les parents qui livrent leurs enfants à ceux qui se proposent de les exploiter ainsi. Si jamais il y eut loi sage et faite pour être approuvée par les honnêtes gens de tous les partis, c'est bien celle-là.

C'est en vertu de cette loi que comparaisaient l'autre jour devant le tribunal correctionnel de la Seine le sieur Gautier, saltimbanque, et les époux Denizot. Les époux Denizot ont livré au sieur Gautier, en bonne et due forme, leurs deux enfants, âgés le premier de dix ans, et le second de six ; le sieur Gautier s'est engagé à les garder avec lui l'un pendant dix ans, l'autre pendant douze, et à leur enseigner dans tous ses détails le métier d'acrobates, à en faire des artistes comme lui-même.

Ce qu'il leur en a enseigné jusqu'ici, c'est surtout l'art de recevoir les coups. Celui-là, il le leur a appris consciencieusement. Les enfants n'ont pas encore paru en public ; il les y préparait par des exercices aussi continus que violents, destinés à leur assouplir les muscles et à leur révéler les secrets de la dislocation.

Quant ils manquaient un de ces exercices, les mauvais traitements se chargeaient de les rendre une autre fois plus dociles, et de leur inoculer la bonne volonté.

Quant aux époux Denizot, ils sont fort peu intéressants : les renseignements recueillis sur leur compte par le commissaire de police du quartier sont détestables. On pouvait s'y attendre. La voix du sang ne doit pas parler bien impérieusement aux parents qui font de tels marchés.

Les trois prévenus ont été condamnés à 100 francs d'amende chacun. Ils ne l'ont pas volé.

Nous nous réjouissons de voir la police de plus en plus zélée à veiller à l'exécution de la loi de 1874. Mais si la justice et la police ont leur devoir à remplir, nous devons dire que le public a le sien aussi.

L'enfance est si naturellement aimable et faite pour plaire qu'elle plaît jusque dans les exercices violents auxquels on la soumet. Il y a une grâce incontestable dans les mouvements agiles et souples que peuvent exécuter les enfants dans un cirque, et leurs tours sont de ceux qui font vite battre des mains. Mais quand on sait bien, et il n'est personne aujourd'hui qui ne le sache, de quel prix sont achetés pour eux, de quel martyre, pour dire le vrai mot, les exercices auxquels ils se livrent, combien ces exercices sont périlleux souvent pour la vie, funestes presque toujours à la santé, ce qu'il y a inévitablement de brutalités subies, de coups endurés, de larmes versées dans chacun de ces tours qui viennent divertir le spectateur durant quelques minutes, il y a une véritable inhumanité à consentir à ce divertissement. Il n'est pas d'amusement des yeux qui vaille la torture d'un être, et surtout la torture infligée à un être innocent et faible.

Que le public soit bien résolu à ne pas se laisser montrer de pauvres petits acrobates qui souvent portent sous leur maillot la trace des lanières ou qui tout à l'heure n'auront pas à souper, s'ils ont mal réussi un de leurs exercices ; que les femmes surtout, qui ont toutes la pitié de l'enfance, et dont la puissance est si grande quand il leur plaît d'en user, soient bien déterminées à ne plus laisser exhiber devant elles de jeunes enfants, et les industriels qui se livrent à cette exploitation barbare y renonceront bien vite. Il ne se trouvera plus ni parents dénaturés pour vendre leurs enfants malgré la loi, ni des marchands de chair humaine pour les acheter.

(XIX^e Siècle.)

CHARLES BIGOT.

Etranger.

ANGLETERRE.

Le Daily News annonce que le grand vizir partira prochainement pour Livadia en mission confidentielle que le sultan lui a confiée pour le czar.

On dit également qu'il est question du voyage du grand-vizir à Saint-Petersbourg après la rentrée du czar. Le sultan voudrait traiter directement avec Alexandre II les questions pendantes.

L'Evening Standard déclare que la santé de l'empereur Guillaume n'est pas rétablie. D'après ses renseignements particuliers, il affirme qu'à Berlin, à Constantinople et à Livadia on considère la guerre comme imminente pour le printemps prochain.

L'Echo croit savoir que sir Salar Jungont fait une armée berlinoise pour le cas où l'Angleterre ferait la guerre à la Russie. Cette offre pourrait être acceptable, car l'Angle-

terre n'a de disponible actuellement que 40,000 hommes environ.

Le Daily Telegraph dit que la flotte anglaise restera dans le Bosphore. Il juge que si la Turquie se montre un peu généreuse, il lui sera facile de détacher la Serbie de la Russie.

On écrit de Vienne qu'une concentration de 150,000 Russes à Pöti sur la frontière caucaso-turque est un fait absolument positif. La Turquie organise plusieurs régiments de cosaques polonais (textuel).

ITALIE.

Rome, 5 novembre, 8 h. soir.

Le roi est arrivé à Rome inopinément le 3 novembre. Son arrivée inattendue est attribuée à la publication de documents scandaleux expédiés de Sapri à la suite de laquelle le ministre de l'intérieur a remis sa démission.

La situation deviendra grave si cette démission est acceptée. Quoi qu'il en soit, le ministre des finances a déjà pris l'intérim du ministère de l'intérieur.

TURQUIE.

Constantinople, 5 novembre.

Il circule ici un document qui a jeté dans les régions politiques une certaine émotion. Il ne s'agit de rien moins que du démembrement de la Turquie au profit de la Grèce et de la Bulgarie. Le document dont je vous parle émane du comité d'action d'Athènes, comité dit de la Fraternité. Il traite longuement des droits des Grecs et des Bulgares sur la Macédoine et la Thrace.

Le comité de notre ville n'a accepté que partiellement ce programme, qui donnerait, en cas de défaite des Ottomans, au nouvel « Etat bulgare », la moitié de la Thrace et de la Macédoine.

Constantinople, 5 novembre.

Le serdar ekrem, Abd-ul-Kérim-Pacha, a télégraphié à Nitch qu'il se démettrait plutôt que d'exécuter l'armistice.

La situation est tendue, et le gouvernement a dû charger le général Kimball de se rendre auprès d'Ab-ul-Kérim pour l'amener à composition et l'engager à exécuter les conventions.

Le général Kimball doit représenter la Turquie pour la délimitation de la zone neutre au camp de la Morava et dans le Monténégro. D'autre part, un commissaire a été envoyé à Pritzrend pour surveiller la conduite des troupes irrégulières dans ce district.

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur a l'honneur de faire connaître au public que ses bureaux sont ouverts, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à onze heures, et de 4 heures à 4 heures du soir.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Le Président du Tribunal de Commerce de Saumur a l'honneur d'informer MM. les industriels et les commerçants établis dans l'arrondissement, qu'une lettre de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, con-

